

Le président sortant du Parlement panafricain en campagne au Burundi

PANA, 25 avril 2018 - Le président sortant du Parlement panafricain sollicite l'appui du Burundi pour un second mandat à Bujumbura, Burundi - Le président du Parlement panafricain, Roger Nkodo Dang, a sollicité, mercredi, l'appui du Burundi à sa candidature pour un second mandat de trois ans, a-t-il indiqué à ses différents interlocuteurs à Bujumbura.

Le diplomate d'origine camerounaise a été reçu, tour à tour, par le président de l'Assemblée nationale, Pascal Nyabenda, puis par le deuxième vice-président du Sénat, Anicet Niyongabo. Les deux responsables du Parlement burundais ont dit avoir pris acte de la demande de M. Dang, tout en lui rappelant, au passage, que d'autres pays, comme le Zimbabwe et l'Égypte, ont déjà sollicité la voix du Burundi. La nouvelle élection à la tête du Parlement panafricain prévue avant la fin du mois de juin prochain et d'ici là, le Burundi aura fait son choix par rapport à diverses autres candidatures, dont celles du Zimbabwe et de l'Égypte, lui ont signifié ses interlocuteurs. Le Parlement panafricain a été créé lors de la cinquième session extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la Conférence Organisation de l'Unité africaine (Oua, devenue aujourd'hui Union africaine), en 2001 à Syrte, en Libye. L'institution législative a pour autres objectifs, de promouvoir la paix, la solidarité continentale, la coopération entre les Communautés économiques régionales et leurs fora parlementaires, la sécurité et la stabilité, les droits de l'Homme, la démocratie, la bonne gouvernance, la transparence et l'obligation de rendre compte sur le continent africain. Les textes fondateurs du Parlement panafricain prévoient que chacun des pays membres de l'Union envoie cinq députés élus ou nommés par les Parlements nationaux, dont au moins une femme. Les principaux partis ou mouvements politiques nationaux doivent également être représentés dans cette vaste délégation parlementaire, dotée d'un rôle consultatif auprès des chefs d'État africains. A ce jour, seuls 14 des 54 pays membres de l'Union africaine ont signé le protocole du Parlement panafricain, soit la moitié du quorum minimum exigé pour lui permettre d'exercer pleinement ses pouvoirs législatifs.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});